

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
06 Août 2020

L'an Deux Mil vingt, le 06 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M SCHMIEDER Marc, Maire.

PRESENTS : Mesdames COTE Alexandra, SIMON Sophie, et MONNIER Denise,
Messieurs, GUILLEMOT Jean, CHANOIS Fabien, LOMBERGET Sébastien,
LAPLACE Bruno, GENEVOIS Max

ABSENTS EXCUSES : CART Elodie, GONTHIER Mylène,

SECRETAIRE : Mme MONNIER Denise

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, le public ne pouvant être accueilli, la tenue de la séance s'est faite à huis clos.

I TRAVAUX ROUTE DU DESCHAUX :

Le conseil municipal après étude, valide à l'unanimité des membres présents le devis présenté par la société SJE pour la réalisation d'un enduit bicouche sur la route du Deschaux.

Le montant de ces travaux est de 30 240,00 euros TTC

II REFECTION DU MONUMENT AUX MORTS

Après présentation et étude des devis des Sociétés DAMIN et TEPINIER, le conseil valide à l'unanimité des membres présents le devis présenté par la Société TEPINIER pour la réfection et le nettoyage du monument aux morts.

Une demande de subventions sera faite au Conseil départemental ainsi qu'au Souvenir Français pour la réalisation de cette réfection.

Le montant de ces travaux est de 8 031,60 euros TTC.

III ASSOCIATION FONCIERE - RETROCESSION DES BIENS

La procédure de dissolution de l'Association Foncière n'ayant pas été menée administrativement à son terme, une nouvelle présidence ayant été mise en place, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder à la rétrocession des biens de ladite association, incorporés dans le réseau de la voirie communale pour l'euro symbolique le 6 février 2020, à l'exception de la parcelle cadastrée ZK 104 « Les Paturons ».

IV AFFOUAGE 2020-2021

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, fixe en délivrance aux affouagistes pour l'exercice 2020-2021 les parcelles 11p et 23 af.

Le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois

M Sébastien LOMBERGET

Mme Alexandra COTE

M Bruno LAPLACE

Le délai d'exploitation de l'affouage est fixé au 31 août 2021.

Après délibération le conseil municipal décide par 5 voix pour et 4 voix contre, de maintenir le prix du stère à 7,50 euros

V LOGEMENT COMMUNAL

La locataire du logement communal Nmr 3, situé au 3, route d'Asnans, ayant notifié la résiliation de son contrat de location pour le 20 Août 2020, le conseil municipal autorise M le Maire à procéder à l'état des lieux de sortie, ainsi qu'à la restitution du dépôt de garantie sous réserves.

VI ALAMBIC

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir le tarif de location de l'Alambic à 15 € pour les habitants de Gatey, et à 25 € pour les personnes extérieures à la commune.



VII ACHAT DE PARCELLES BOISEES

Deux parcelles boisées cadastrées ZK-27 et ZK-28, respectivement d'une superficie de 25a 60ca et 49a 00ca, étant mises en vente au prix de 1 500 euros par le cabinet notarial de Chaussin, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'exercer le droit de préférence de la commune pour se porter acquéreur au prix.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 06 août 2020

LE MAIRE



Marc SCHMIEDER